

Le Collectif droit à respirer demande "un financement national pérenne de l'activité physique adaptée"

Mots-clés : #pneumo #santé publique #protection sociale #établissements de santé #soins de ville #Activité physique #ministère-santé #remboursement #assurance maladie #accès aux soins #santé environnementale #sociétés savantes #patients-usagers #fédérations pro #handicap

PARIS, 18 avril 2024 (APMnews) - Le Collectif droit à respirer, qui rassemble 26 organisations de patients et d'usagers, de professionnels de santé et de l'environnement, demande aux pouvoirs publics "un financement national pérenne de l'activité physique adaptée" (APA) à l'occasion des Etats généraux de la santé respiratoire, jeudi à Paris.

Pour cette troisième édition, qui "se déroule pour la première fois au ministère de la santé", la coprésidente du collectif, la Pr Chantal Raheison-Semjen du CHU de Guadeloupe, a rappelé que "la mobilisation rest[ait] essentielle eu égard au changement climatique puisque, selon les projections du Giec et de l'OMS, les maladies respiratoires et environnementales vont augmenter".

Actuellement, la France compte quelque 10 millions de malades respiratoires chroniques de tous âges, associés à un coût sociétal estimé à plus de 62 milliards d'euros selon la Coalition respiratoire internationale (cf [dépêche du 27/06/2023 à 10:57](#)), alors que "des solutions existent".

Des six thématiques qui avaient été établies par l'observatoire lancé en 2023 pour suivre et évaluer l'état des politiques publiques en matière de santé respiratoire (cf [dépêche du 09/02/2023 à 12:30](#)), le collectif a "priorisé trois axes stratégiques", a ajouté l'autre coprésident du collectif, Pierre Foucaud, président de l'association Vaincre la mucoviscidose.

Il s'agit de renforcer la prévention des maladies respiratoires et son dépistage précoce par la mesure du souffle, dont le Pr Raheison-Semjen a salué l'inscription lors des bilans de prévention aux âges clés de la vie chez l'adulte. Mais ce dépistage "manque encore pendant l'adolescence notamment".

Le collectif appelle ensuite à "davantage d'ambition dans la lutte contre les facteurs environnementaux, et en particulier le tabac et les polluants de l'air intérieur, en renforçant le rôle des conseillers médicaux en environnement intérieur".

Enfin, "il faut encourager la pratique de l'APA alors que la France accueille les Jeux olympiques et paralympiques cet été", a-t-elle ajouté, rappelant la tribune cosignée par France Assos Santé et la Ligue contre le cancer début novembre 2023 en faveur de l'inscription de l'APA dans le droit commun.

Lisant le discours prévu par Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention, Marine Jean-Baptiste, conseillère "santé publique et One Health" à la direction générale de la santé (DGS), a fait valoir que "l'accès à l'APA se renfor[çait]", avec une prescription désormais par tout médecin, un renouvellement par le kinésithérapeute et un périmètre de patients éligibles élargi.

"En parallèle, nous travaillons pour une meilleure prise en charge financière de l'APA: ainsi, la loi de financement [de] la sécurité sociale 2024 ouvre des perspectives [...], d'une part avec l'expérimentation d'un parcours pour les patients traités pour cancer [...], d'autre part avec des parcours coordonnés renforcés qui permettront la

généralisation d'expérimentations probantes menées dans le dispositif dit 'article 51'."

Or, pour les associations de malades et d'usagers, les pouvoirs publics ont reculé sur la prise en charge de l'APA lors des discussions du projet de la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024, a rappelé la directrice générale d'Asthme & Allergies, Christine Rolland, alors qu'elle présentait les résultats actualisés de l'observatoire de la santé respiratoire.

Le gouvernement avait initialement souhaité inscrire l'APA dans le droit commun mais en le limitant aux patients atteints de cancer et de diabète (cf [dépêche du 23/10/2023 à 15:57](#)). C'est finalement le principe d'une simple expérimentation de parcours intégrant l'APA pour les patients atteints de cancer qui a été adopté (cf [dépêche du 16/11/2023 à 16:23](#)), rappelle-t-on.

Un financement de l'APA sur le modèle de l'ETP pour la Cnam

Invité à discuter lors d'une table ronde sur les moyens de "rendre l'APA accessible aux malades respiratoires chroniques et en faire un soin à part entière", le responsable du département des patients atteints de pathologies chroniques de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), Olivier Obrecht, a estimé être "sur une pente positive" mais qui va, "à l'évidence, plus se construire dans les prochaines années".

Rappelant qu'actuellement, "la Cnam ne rembourse pas l'APA puisqu'il n'existe pas d'acte" correspondant dans la nomenclature, il a rappelé que "la position des pouvoirs publics [était] de construire une offre, c'est-à-dire de rendre accessible financièrement une offre d'APA aux malades, et pas que, dans des structures repérées, labellisées, professionnalisées, lisibles, visibles [...]."

"C'est ce qu'on essaie de construire" depuis la création des maisons sport-santé, "toutes relabellisées en 2023 par le ministère, avec un cahier des charges précis" (cf [dépêche du 19/05/2023 à 12:16](#)) et la Cnam soutient cette démarche, a poursuivi son représentant. Le ministère a engagé de nouvelles mesures "pour assurer leur soutenabilité, en parallèle de leur déploiement" et attend "en juin" un rapport sur les moyens de "renforcer durablement [leur] modèle économique" (cf [dépêche du 18/12/2023 à 18:05](#)), a rappelé Marine Jean-Baptiste.

Olivier Obrecht a reconnu que l'activité physique était "bonne à tout âge" et devait être "intégrée comme un élément de prévention populationnelle et collective", que les affections de longue durée (ALD) était "trop limitatives" et que dans une vision prospective, dans une approche collective de santé publique, il faudrait inclure les malades les moins graves, qui représentent "l'enjeu collectif à 10 ou 20 ans".

Mais "tout n'est pas possible" maintenant, "il y a forcément des priorités à avoir [...] car économiquement, il y a l'enjeu de la soutenabilité du projet" dans le contexte actuel des dépenses de santé, ce qui revient à la nécessité de structurer l'offre.

Le fait que la proposition initiale de la Cnam de rembourser l'APA aux diabétiques n'ait pas été retenue "n'empêche pas d'avancer", a-t-il estimé, indiquant que 27 expérimentations "article 51" menées actuellement comprennent de l'APA dans le cadre d'une organisation structurée, avec des forfaits de financement.

"Nous n'avons pas de réflexion aujourd'hui sur un acte individuel d'un professionnel ou d'un groupe de professionnels donnés qui s'appellerait APA", a-t-il insisté. "Le modèle cible que nous soutenons est de type éducation thérapeutique, c'est-à-dire structuration d'une offre et accès des patients qui en ont besoin", et ce sont les structures agréées par les agences régionales de santé qui sont rémunérées pour cette activité "autant que de besoin", selon une modalité forfaitaire, afin de proposer une prestation équitable.

Or, le collectif a noté par ailleurs "un désengagement très inquiétant des tutelles sur l'ETP", ce qui l'a conduit, en parallèle du recul sur l'APA, à rétrograder son évaluation de la thématique "Créer des parcours de santé pour tous les patients à tous les âges de la vie" de "moyen" à "insuffisant" dans son observatoire.

"Peu d'évolution, voire des dégradations"

Globalement, il y a eu "peu d'évolution voire des dégradations dans les politiques de santé respiratoire". La lutte contre les facteurs environnementaux et comportementaux, considérée en bonne voie en 2022, est en fort recul, désormais considérée "insuffisante", en raison notamment du manque d'ambition du plan national de lutte contre

le tabac.

Les mesures pour faire connaître la santé respiratoire aux Français sont restées tout autant "insuffisantes" en 2023. Le dépistage des maladies respiratoire reste "moyen" en attendant la mise en place du dépistage organisé du cancer du poumon ou l'autorisation de l'accès direct aux pneumologues.

En revanche, l'appréciation s'est améliorée pour les dernières thématiques, la recherche et l'innovation, d'une part, et la reconnaissance du handicap respiratoire et la lutte contre l'exclusion sociale, d'autre part, toutes deux avec une note passant d'"insuffisant" à "moyen". D'autres mesures restent nécessaires.

"Le chemin sera long et il faudra faire preuve de pugnacité, ténacité et force de conviction pour avancer", a commenté Pierre Foucaud, rappelant qu'à cette fin, le collectif informel des états généraux de la santé respiratoire a évolué vers une association loi 1901.

Le Collectif droit à respirer entend faire converger les vues des patients et des professionnels et "parler d'une seule voix face aux décideurs publics", "dans un contexte de dégradation de l'offre de soins et des comptes publics", "poursuivre et amplifier sa mobilisation pour promouvoir un plan national santé respiratoire à la croisée du sanitaire et des préoccupations environnementales".

ld/nc/APMnews

[LD8SC4QB]

POLSAN - ETABLISSEMENTS PNEUMO-ALLERGO-DERMATO

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2024 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/206310/409369/le-collectif-droit-a-respirer-demande-un%C2%A0financement-national-penne-de%C2%A0l-activite-physique-adaptee&usid=206310>